



COMPTE RENDU
DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 23 CHAABANE 1436 (11 JUIN 2015)

*

I- Le conseil du gouvernement a approuvé les projets de textes et l'accord international suivants :

Projets de lois :

1) Projet de loi n° 43-15 portant approbation du décret-loi n° 2-15-260 modifiant et complétant la loi n° 9-97 formant code électoral.

Approuvé.

2) Projet de loi n° 106-12 modifiant et complétant la loi n° 18-00 relative au statut de copropriété des immeubles bâtis.

Approuvé sous réserve de tenir compte des observations soulevées après leur examen.

Projets de décrets :

1) Projet de décret n° 2-15-293 complétant le décret n° 2-96-804 du 11 chaoual 1417 (19 février 1997) portant statut particulier du corps des enseignants-chercheurs des établissements de formation des cadres supérieurs.

L'examen de ce projet a été ajourné à une prochaine réunion du conseil du gouvernement.

2) Projet de décret n° 2-14-553 pris pour l'application de la loi n° 05-12 réglementant la profession de guide de tourisme.

Approuvé.

Accord international :

Note d'entente en matière de marine marchande, entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République du Ghana, faite à Rabat le 12 février 2015.

- Projet de loi n° 39-15 portant approbation de la note d'entente mentionnée ci-dessus.

Approuvés.

II. Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé les propositions de nominations aux fonctions supérieures suivantes :

1. le directeur de l'enseignement supérieur et du développement pédagogique au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation des cadres,
2. le doyen de la faculté des sciences de Rabat – Université Mohamed V de Rabat,
3. le directeur de la statistique au Haut Commissariat au Plan.